

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE DANZE RAHART EPUISAY**

Siège : Mairie de DANZE - 41160 DANZE

Tel. : 02 54 80 61 52 - Fax. : 02 54 80 66 53 - sivos@danze41.fr

**ACHEMINEMENT DES ELEVES
DU REGROUPEMENT SCOLAIRE
VERS LES ECOLES DE
DANZE RAHART ET EPUISAY**

ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

DOSSIER DE CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 7 AOUT 2020 à 12H30

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

ARTICLE II : Objet du marché

ARTICLE III : Procédure de consultation

ARTICLE IV : Clauses d'exécution

ARTICLE V : Condition de remise des offres

ARTICLE VI : Financement

ARTICLE VII : Engagement du candidat

I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur est le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Danzé Rahart Epuisay, dont l'adresse est la suivante :
Mairie de DANZE – 12 Place de l'église – 41160 DANZE

Le comptable assignataire de la collectivité est le Comptable des Finances Publiques de MOREE (41160)

II – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne les services réguliers routiers créés pour assurer le transport des élèves vers les établissements d'enseignement : acheminement des élèves du regroupement scolaire vers les écoles de DANZE, RAHART et EPUISAY.

III – PROCEDURE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure indiquées indiquée en page d'accueil du présent dossier de consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugements classés par ordre décroissant d'importance et énoncés ci-dessous :

- Critère n°1 : Le prix, (50 %)
- Critère n°2 : La valeur technique de l'offre au vu du dossier fourni par le candidat (caractéristiques du véhicule, plan de transport adapté et plan d'information des usagers). (50 %)

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

IV – CLAUSES D'EXECUTION

Les documents généraux non joints au dossier de consultation sont réputés connus des candidats.

4.1 - Documents à produire

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Le titulaire devra fournir :

- la lettre de candidature
- la déclaration du candidat (CD2) :
 - une déclaration indiquant les effectifs du candidat
 - une déclaration indiquant les véhicules dont le candidat dispose
 - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global
 - La qualification de l'entreprise ou tous justificatifs permettant d'apprécier la qualification du candidat
- les références du candidat par la réalisation de prestations similaires
- une attestation d'assurance
- une copie de l'attestation d'inscription au registre des transports, de l'attestation de capacité
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 50 de l'ordonnance et à l'article 51 du décret.

- L'offre comprenant :

- Le cahier des charges et ses annexes dûment datés et signés
- Le présent cadre de consultation complété, daté et signé
- Tous les détails de prix explicitant la formation des différents prix
- un dossier technique présentant les caractéristiques des véhicules (L'âge moyen de référence qu'il s'engage à respecter pour l'ensemble du parc de véhicules affectés aux services scolaires du marché...), le plan de transport adapté et le plan d'information des usagers...

4.2 - Durée de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.3 – Durée du marché

Le marché est conclu pour l'année scolaire 2020/2021.

V – CONDITION DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : : <https://www.ad41.org/sivosdanze>

Le pli doit contenir la totalité des pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

**SIVOS DE DANZE RAHART EPUISAY
EN MAIRIE
12 PLACE DE L' EGLISE
41160 DANZE**

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT
(windowsupdate.microsoft.com)

Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple

LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE

Firefox 42 et +

Firefox ESR 45 et +

Google Chrome 47 et +

VI – FINANCEMENT

5.1 - Mode de règlement

Le marché sera réglé par mandat administratif à trente (30) jours sur présentation d'une facture mensuelle.

Compte tenu de la périodicité de facturation retenue, il ne sera versé ni avance, ni acompte.

5.2 - Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor Public :

5.3 - Prix

Le présent marché est signé à prix forfaitaires fermes.

VII – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom et prénom :

Qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
Agissant pour mon propre compte

Ou

Agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)

Après avoir pris connaissance des clauses d'exécution du présent marché, je m'engage, conformément aux clauses visées ci-dessus, à assurer les prestations au prix indiqué ci-dessous :

Le titulaire a le devoir d'informer toute restriction pouvant avoir des répercussions sur la détermination des prix, notamment le nombre de kilomètres.

Le détail (charges fixes, variables, caractéristiques des cars, nombre de kilomètres...) seront fournis en annexes.

Le tarif intégrera le coût du trajet à vide depuis son point de dépôt.

- Montant journalierHT.....TTC

- Montant H.T. annuel (en chiffres) :

- T.V.A. 10 % :

- Montant T.T.C. annuel (en chiffres) :

- Montant T.T.C. (en lettres) :

.....
Tarif supplémentaire pour la prestation ponctuelle suivante :

Retour vers l'accueil périscolaire de DANZE dans le cas où un élève est à déposer à la fin du circuit :

- MontantHT.....TTC

- Montant T.T.C. (en lettres) :

.....
A , **Le**

Le candidat,
(représentant habilité pour signer le marché)

A , **le**

Le Pouvoir Adjudicateur,